

 Seine-Maritime Le Bulletin du mardi 12 mai 2020 256 mots

L'école restera fermée

Le maire de Cailly, Léon Levasseur a pris un arrêté visant à ne pas rouvrir l'école le 12 mai. Il s'explique...

« **La santé des enfants, de leurs parents, des enseignants et des agents communaux est ma première préoccupation** », indique-t-il. Deux parents sur trois n'avaient de toute façon pas l'intention de remettre leur enfant à l'école. L'élu ajoute que ce qui l'a guidé dans sa décision, « **ce sont les mesures sanitaires à mettre en place : 54 pages de recommandation ! Les dirigeants décident derrière leur bureau et nous devenons les premiers de corvée.** »

Il précise qu'il n'a ni le personnel, ni le matériel nécessaire dans l'immédiat pour assurer la sécurité. Il pense que l'école doit être ouverte ou fermée, mais que le système qu'il aurait eu à mettre en place aurait été boiteux. Par ailleurs, Léon Levasseur a calculé qu'il restait 26 jours d'école en décomptant les mercredis, week-ends et jours fériés, or, en respectant les mesures de 4m² de surface par enfant et le nombre maximum de quinze élèves par classe, chaque enfant n'aurait eu accès à l'école qu'une journée tous les deux ou trois jours, soit neuf à treize jours de cours. « **Est-ce raisonnable de risquer de propager l'épidémie pour si peu ?** » interroge le maire. Il ajoute néanmoins qu'aucun enfant de Cailly n'a été écarté de l'école à distance.



Le maire de Cailly estime qu'il n'est pas raisonnable de rouvrir l'école au regard du peu de jours qu'il reste à effectuer.